

J'aménage mon toit...

Quelles Formalités ?

1/J'ajoute une charpente à mon toit-terrasse...

Je transforme mon toit terrasse en ajoutant une charpente et en créant une pièce mansardée.

Il s'agit d'un changement de volume ⇨ déclaration préalable

2/Je pose une fenêtre de toit, une lucarne, un œil de bœuf...

- Je transforme mon toit sans changer son volume (pose d'une lucarne) :

⇨ Déclaration préalable

- Je rehausse une partie de la charpente pour mettre une fenêtre :

⇨ Déclaration préalable

- Je rehausse le mur pour ajouter une fenêtre de toit :

⇨ Permis de construire

■ Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme :

La demande d'urbanisme est une Déclaration préalable ou bien un permis de construire

Le demandeur sera redevable des taxes d'urbanisme sur la base de la surface hors œuvre nette créée.

■ Pour vous aider dans votre projet

*Contacter le service urbanisme

5 rue de la Libération

Tel : 01 39 91 00 13

Mail : urbanisme@ezanville.fr

*Vous pouvez également consulter le site Internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

<http://www.logement.gouv.fr/permis-de-construire-et-autres-autorisations-d-urbanisme>